

Nos réf. : JD/DB/MCR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 13/09/2011	L'an deux mil onze le vingt et un septembre à dix neuf heures
DATE D’AFFICHAGE : 21/09/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUD Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, GROSJEAN Laurence, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel, <i>Excusés :</i> MORENO Christine a donné procuration à PERRON Danièle, MANIAS Marcel a donné procuration à MAKSOUD Mourad, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, CHATELAIN Pierre a donné procuration à KNEPERT Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Sauvegarde des Fruitiers Avenant n°1 - Convention</i>	Madame Sophie RADREAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la convention initiale, d’une durée de trente ans, du 14/04/2011, avec l’Association « Sauvegarde des Fruitiers », ayant pour objet la mise à disposition d’un chalet et de terrain.

Les actions de l’association se sont étendues à l’entretien des arbres fruitiers sur les Hauts de Bavans et à l’utilisation du pressoir communal ; un avenant fixe ces deux derniers points.

L’exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant n°1 à la convention rappelée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 21/09/11.
Publiée le 21/09/11.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire



Commune de BAVANS



Services Techniques
Bâtiments

Avenant n° 1 à la CONVENTION DE MISE A DISPOSITION



Nos ref. PK/JD/MCR



Entre les soussignés :

- Commune de BAVANS (25550) représentée par **Monsieur le Maire, Pierre KNEPPERT**
- Association "Sauvegarde des Fruitières" de BAVANS, représentée par : **Madame Nicole JEANNEY - Présidente**

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1 : La Convention de mise à disposition signée du 14 avril 2011 demeure inchangée pour l'ensemble des articles (Délibération n° 19/2011 du 14 avril 2011).

Article 2 : Etendue des actions de l'association :
L'association est chargée de l'entretien et de l'exploitation des arbres fruitiers situés dans le secteur « Les Hauts de Bavans » dont la Ville est propriétaire.

Article 3 : Utilisation pressoir – mise à disposition :
L'association est chargée de la gestion, de la maintenance du pressoir communal sis rue du Stade à Bavans. Le Service Technique de la Ville assure l'assistance.
L'association sera dépositaire d'une clé du local.

Article 4 : Modalités pratiques – gestion pressoir :
L'association gère les inscriptions des particuliers, adresse à la fin de chaque période la liste des utilisateurs et le temps de presse pour chacun à la Mairie ; cette dernière se charge de la facturation.

Fait à Bavans, le 19 juillet 2011

Madame la Présidente de l'Association
"Sauvegarde des Fruitières",

Nicole JEANNEY

Monsieur le Maire,



Pierre KNEPPERT

Mairie, 1 rue des Fleurs
25550 BAVANS
téléphone :
03.81.96.26.21.
06.85.25.34.54.
télécopie :
03 81 96.23.85.
mél.
mairiebavans@wanadoo.fr